



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

DELEGATION PROVINCIALE DE L'OUEST

POPULATIONS DES ARRONDISSEMENTS DE
BANGANGTE, BAYANGAM, BAMENDJOU ET GALIM

Une chance exceptionnelle vous est offerte pour vous faciliter l'accès aux soins de santé de qualité à un coût modeste : la création d'une mutuelle de santé chez vous.

Pourquoi j'adhère à la mutuelle de santé ?

- Pour pouvoir faire face à de grosses dépenses de santé en payant moins cher.
- Pour pouvoir me faire soigner lorsque je n'ai pas d'argent disponible
- Pour que ma famille puisse se faire soigner quand je suis en voyage
- Pour ne pas aller m'endetter chez l'usurier pour me faire soigner
- Pour ne pas devoir vendre des biens précieux pour me faire soigner
- Pour me solidariser avec mes frères pour vaincre la maladie.

Comment adhérer à la mutuelle de santé ?

- Payer une adhésion de 1000 F CFA pour votre famille restreinte
- Payer la cotisation pour chaque membre de la famille restreinte qui varie entre 360 et 480 F CFA par mois et par personne à charge en fonction du mode de paiement choisi.

Quels sont les avantages de la mutuelle de santé ?

- En payant ma cotisation, je peux me faire soigner pour une même maladie jusqu'à 30.000 F CFA pour les soins ambulatoires, 60.000 F CFA pour des hospitalisations et 150.000 F CFA pour des opérations chirurgicales.

Où puis-je adhérer ?

- Auprès de ma tontine si elle est intéressée
- Auprès de la caisse d'épargne/crédit BinumTontine de Bangoua, Bameka, Galim ou Bati
- Auprès du centre de santé le plus proche de ces villages.
- Auprès de l'antenne SAILD de Bafoussam.

Qui va gérer ce système

- Les populations elles-mêmes qui en élargiront les responsables et en définiront les textes.
- Les tontines intéressées et le BINUMTONTINE zone de Bangoua, Galim, Bati et Bameka
- Avec l'appui du SAILD: le Service d'appui aux initiatives Locales de Développement, le Ministère de la santé publique et AWARE-RH.